

COMMUNE CAUSSE DE LA SELLE

Séance du 22 mars 2023

Membres en exercice : 11

Date de la convocation:

Présents : 10

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-deux mars à 17 heures 30 l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Philippe DOUTREMEPUICH

Votants: 10

Abstention: 0

Contre: 0

Pour: 0

Présents : Eric BALJOU, Françoise MELLADO, Serge COMBETTES, Béatrice BACON, Patrice CHAPTAL, Hélène HERRADA, Claire PITOT, Martine SENERAY, Michel VIALLA**Excusés:****Absents:****Représentés: Lidwine SARDO par Françoise MELLADO****Secrétaire de séance:** Béatrice BACON**Objet: Vote du compte administratif - cause - 2023_010**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de DOUTREMEPUICH Philippe

délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022 dressé par DOUTREMEPUICH Philippe après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré, par Monsieur COMBETTES Serge, adjoint délégué aux finances, le maire ayant quitté la salle,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		199 280.27		50 000.00		249 280.27
Opérations exercice	989 528.81	512 691.65	326 370.32	384 274.40	1 315 899.13	896 966.05
Total	989 528.81	711 971.92	326 370.32	434 274.40	1 315 899.13	1 146 246.32
Résultat de clôture	277 556.89			107 904.08	169 652.81	
Restes à réaliser						
Total cumulé	277 556.89			107 904.08	169 652.81	
Résultat définitif	277 556.89			107 904.08	169 652.81	

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdit,

Le Maire

Philippe DOUTREMEPUICH